

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2013

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JACQUES DEMANSE, MAIRE.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames DELAFONTAINE C, DENIS H, Messieurs GAUTHIER D, VERGES J.C, Adjoints

Madame COUDERC Véronique, Messieurs BENOIT M, CHERUEL P, RIEU P, Conseillers Municipaux.

Absents : Mesdames MALINAS C, NIBOUCHE B, Messieurs AGRET R, REBIERE P, RICHARD B., RICARD G.

Secrétaire de Séance : Madame DENIS

A la demande de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

REVISION DU P.O.S. EN PLU

PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 22-05-2012, le Conseil Municipal avait décidé la révision du Plan d'Occupation des Sols qui deviendra Plan Local d'Urbanisme à l'issue de la procédure.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet EBC&I qui a rédigé au profit du Conseil Municipal le Plan d'Aménagement et de Développement Durable à travers un fascicule.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en présentant le travail du chargé de l'étude, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert conformément à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme.

Des observations étant formulées non pas sur le fond mais sur la forme de ce document, il est convenu que chaque élu qui le souhaite, fasse part, par écrit, de ses remarques, qui seront ensuite transmises au chargé d'étude aux fins de rectification de ce document.

TRAVAUX

RESULTAT CONSULTATION SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Il s'agit de travaux de rénovation d'une partie de l'éclairage public (poste Contrex) dont le but est de réduire les consommations énergétiques. Les lanternes qu'elles soient de style, fonctionnelles ou décoratives sont vieillissantes et énergivores, tant sur le plan de leur structure que des équipements et doivent être remplacées.

Deux subventions ont été accordées pour cette rénovation :

- FEDER 28 364 €
- REGION 11 346 €

D'autres rénovations suivront dans le cadre du marché de performance énergétique.

La commission d'appel d'offres préconise de retenir la société CITEOS pour un montant TTC de 67 832.10 pour la réalisation de ces travaux étant la mieux disante.

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESULTAT CONSULTATION SUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE

Il s'agit de la réfection de la cour de l'école maternelle consistant à la mise en enrobé de la cour, remplacement des bordures existantes, création d'un pluvial.

La commission d'appel d'offres préconise de retenir la société SCV pour un montant TTC de 30 584.50 €.étant la mieux disante.

APPROUVE A L'UNANIMITE

OPERATION AVENUE DU LANGUEDOC – ECLAIRAGE PUBLIC : DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME SYNDICAL DE TRAVAUX

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de réalisation de travaux d'éclairage public à exécuter en coordination avec une opération syndicale d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie : Avenue du Languedoc RD 980 – éclairage public.

Ce projet s'élève à : 33 677.08 € HT, soit 40 277.79 € TTC.

Il rappelle que le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard réalise les travaux d'amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique. Il peut également réaliser des travaux coordonnés sur le réseau d'éclairage public dès lors qu'ils sont exécutés concomitamment et qu'ils portent sur le même tracé. Il établit les commandes et règle les factures.

La collectivité se fait rembourser la TVA correspondante par ses propres moyens auprès des organismes compétents. La commune fait de son affaire la perception à son profit des subventions éventuellement attribuées à cette opération.

il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet dont le montant s'élève à 33 677.08 € HT, soit 40 277.79 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical de travaux pour l'année à venir.
- **DEMANDER** les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
- **S'ENGAGER** à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 40 277.79 €
- **AUTORISER** son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif
- **AUTORISER** son Maire à viser le Bilan Financier Prévisionnel qui définira ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution

des aides, ainsi que la convention uniquement en ce qui concerne les travaux d'éclairage public et de génie civil.

- **VERSER** sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif :
 - o Premier acompte au moment de la commande des travaux
 - o Second acompte et solde à la réception des travaux
- **PRENDRE** note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

APPROUVE A L'UNANIMITE

OPERATION FERRAT ATTRIBUTION DU LOT N°14 SIEGERIE

Après examen de l'équipement proposé par les entreprises candidates et confirmation du maintien du prix initialement pro, nous pouvons désormais attribuer le lot 14 de l'opération Jean Ferrat concernant la siègerie de la salle de spectacles.

L'offre de la société Master Industrie apparait la mieux disante pour un montant de 92 998.00 € H.T. soit 99 265.61 € TTC

APPROUVE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DUPLICATIONNEUR

Notre contrat actuel du dupli copieur est arrivé à échéance. Notre fournisseur nous propose un nouveau contrat avec un équipement mieux adapté à nos besoins tout en étant moins onéreux, correspondant à une redevance trimestrielle de 850.36 € TTC sur une durée de 63 mois.

APPROUVE A L'UNANIMITE

VŒU RELATIF AU PROJET DE CREATION D'UNE NOUVELLE TAXE SUR LE VIN

La mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (MECSS) du Sénat, conduite par le sénateur Yves Daudigny, travaille à l'élaboration d'un rapport sur les taxations qui devait être remis au gouvernement en juillet.

Cette mission réfléchirait à la mise en place d'une fiscalité dissuasive dite « comportementale » dont l'objectif serait de faire baisser la consommation des français non seulement en sucre, en tabac, en graisse, et de lutter contre l'alcoolisme et plus particulièrement celui des jeunes. Elle pourrait ainsi proposer de créer une nouvelle taxe : la « TAXE VIN ».

L'idée que le vin symbole national puisse être taxé heurte à la fois les professionnels et les acteurs économiques de notre territoire. L'augmentation de la fiscalité sur le vin sous couvert d'une politique de santé publique pourrait avoir des conséquences dramatiques en termes

d'image sur les produits vinicoles et viticoles, et de lourdes conséquences économiques sur notre territoire, ce dernier s'étant structuré autour de cette activité agricole.

- Considérant que le vin est un bien culturel national reconnu par l'ONU et l'Union Européenne,
- Considérant que l'agriculture viticole structure nos territoires et constitue une activité économique,
- Considérant qu'une assimilation qui ferait du vin un produit dangereux pour la santé donnerait une image « désastreuse » de ce dernier et par ricochet de la France, 1^{er} producteur mondial,
- Considérant que le vin et les spiritueux sont le deuxième poste de la balance commerciale de la France, devant les parfums et cosmétiques et derrière l'aéronautique,
- Considérant que la taxe VIN aura pour effet de nuire gravement aux exportations,
- Considérant l'incohérence qu'il y aurait de pénaliser le vin en France pour les raisons de santé et de le promouvoir hors de nos frontières afin de maintenir notre niveau d'exportation,
- Considérant qu'il conviendrait plutôt de privilégier une campagne d'information destinée à promouvoir une consommation modérée du vin par une initiation aux goûts, aux arômes mets-vins, et à favoriser une meilleure connaissance du métier de vignerons.

Le Conseil Municipal, oui son rapporteur et après en avoir délibéré,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **FORME LE VŒU** en faveur du soutien à notre viticulture et du rejet de la taxe sur le vin suivante :
- - Que la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (MECSS) du Sénat conduite par le Sénateur Yves Daudigny qui travaille à l'élaboration d'un rapport sur les taxations qui devrait être remis au gouvernement en juillet renonce à proposer dans le cadre de la mise en place de la fiscalité dissuasive dite « comportementale » la « TAXE VIN ».
 - Que le Gouvernement renonce à la mise en place de la fiscalité dite « comportementale » dite « TAXE VIN », et qu'il évite dans le contexte économique, l'augmentation de la fiscalité sur le vin qui sous couvert d'une politique de santé publique aurait des conséquences dramatiques en termes d'image sur les produits vinicoles et viticoles français, et de lourdes conséquences économiques sur notre territoire français et tout particulièrement sur notre territoire.
 - Que cette mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale privilégie davantage l'organisation d'une campagne d'information destinée à promouvoir une consommation modérée du vin par une initiation aux goûts, aux arômes mets-vins, et à favoriser une meilleure connaissance du métier de vignerons.

APPROUVE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire met fin à la séance.

Le Maire,

Jacques DEMANSE

